



COMMUNIQUE DE PRESSE

## NicOx conclut un nouvel accord majeur avec Pfizer pour des composés donneurs de NO en ophtalmologie

Sophia Antipolis, France. Le 2 mars 2006. [www.nicox.com](http://www.nicox.com)

**NicOx S.A.** (Eurolist : NICOX) annonce aujourd'hui la conclusion d'un nouvel accord majeur allouant à Pfizer Inc. (NYSE: PFE) des droits exclusifs pour l'utilisation de la technologie brevetée de libération d'oxyde nitrique de NicOx dans l'entier domaine de l'ophtalmologie. Pfizer effectuera des paiements pour un montant de € 23 millions (US \$27,3millions) au cours de la première année de la collaboration, dont € 15 millions sous la forme d'une prise de participation au capital de NicOx. De plus, NicOx pourrait potentiellement recevoir des paiements liés au franchissement d'étapes de développement dans le domaine de l'ophtalmologie excédant € 300 millions (US \$356,2 millions), ainsi que des royalties sur chaque produit commercialisé issu de cet accord. NicOx communique également aujourd'hui des résultats précliniques prometteurs générés dans le cadre de sa collaboration existante avec Pfizer, laquelle porte sur une unique classe de composés dans le traitement du glaucome (voir communiqué de presse séparé).

**Martin Mackay, Senior Vice-President, Worldwide Research & Technology de Pfizer, a déclaré :** *"Nous pensons que la technologie de libération d'oxyde nitrique de NicOx a le potentiel de générer de nouveaux candidats-médicaments prometteurs dans une large gamme de maladies oculaires, dont certaines sont actuellement dépourvues de traitement efficace. Notre collaboration existante avec NicOx a produit des résultats très encourageants et nous sommes satisfaits d'avoir désormais un accès exclusif à la technologie de libération d'oxyde nitrique de NicOx pour toutes les indications ophtalmologiques, ce qui nous permet d'élargir nos recherches dans cet important domaine."*

### Termes de l'accord

NicOx a consenti à Pfizer un droit exclusif de faire usage de sa technologie de libération d'oxyde nitrique dans un programme de recherche de nouveaux médicaments portant sur l'entier domaine de l'ophtalmologie. En contrepartie, Pfizer effectuera un paiement initial de € 8 millions (€ 5 millions au titre d'une redevance pour l'accès exclusif à la technologie et € 3 millions au titre du financement de la recherche). De plus, NicOx recevra € 3 millions au titre du financement de la recherche à chaque date anniversaire de l'accord, et ce pendant la durée du programme de recherche. Pfizer prendra également une participation au capital de NicOx pour un montant de € 15 millions, moyennant le paiement d'une prime de 4,9% au delà du cours de l'action au moment de l'acquisition des actions NicOx. Cette prise de participation, subordonnée à l'approbation de l'assemblée des actionnaires de NicOx, interviendra au cours de l'année 2006.

Pfizer se voit accorder une option d'obtention d'une licence exclusive mondiale pour développer et commercialiser les composés issus du programme de recherche dans le domaine de l'ophtalmologie. L'accord prévoit des paiements potentiels liés au franchissement d'étapes de plus de € 300 millions dans le domaine de l'ophtalmologie, desquels € 102 millions résulteraient du développement réussi et de la mise sur le marché du premier composé issu de ce programme. Dans l'éventualité où les deux sociétés identifieraient une indication potentielle en dehors du domaine de l'ophtalmologie pour un composé développé dans le cadre du programme de recherche conjoint, Pfizer disposerait d'un droit d'option pour son développement et sa commercialisation. Dans un tel cas, NicOx pourrait alors recevoir des paiements additionnels liés au franchissement d'étapes pouvant atteindre € 194,3 millions si Pfizer exerçait cette option. Des royalties d'un montant conforme à la pratique de l'industrie seraient payées par Pfizer pour tous les produits issus de cette collaboration qui seraient commercialisés. Les deux sociétés conduiront le programme de recherche sous la direction d'un comité de développement paritaire et Pfizer gèrera et financera le développement clinique subséquent des composés sélectionnés.

**Michele Garufi, Président Directeur Général de NicOx, a déclaré :** *"La décision de Pfizer de conclure ce nouvel accord majeur traduit une reconnaissance significative de notre technologie de libération d'oxyde nitrique, laquelle fournit une large gamme de possibilités pour le développement de nouveaux médicaments dans le domaine de l'ophtalmologie. Nous avons beaucoup apprécié l'esprit de collaboration de Pfizer qui a permis aux deux sociétés de travailler ensemble de manière efficace et ciblée en dépit de leur très grande différence de taille. Nous nous réjouissons du renforcement de nos relations au travers de ce nouvel accord et du développement d'importants nouveaux médicaments pour le traitement de pathologies ophtalmiques."*

**L'ophtalmologie demeure un large domaine où le besoin médical est non encore satisfait**

Les maladies oculaires affectent des millions d'individus dans le monde et peuvent entraîner une malvoyance ou une cécité totale. De nombreuses pathologies oculaires demeurent sans traitement efficace, alors que dans d'autres domaines des médicaments plus performants sont requis. De plus, le vieillissement de la population a engendré une croissance rapide de l'incidence de ces pathologies dans les marchés pharmaceutiques principaux au niveau mondial. Le glaucome, la dégénérescence maculaire liée à l'âge et la rétinopathie diabétique sont quelques unes des maladies ophtalmiques les plus répandues dans les pays développés.

### **Glaucome**

Le glaucome regroupe des pathologies oculaires qui peuvent conduire à une perte de la vision périphérique voire, finalement, à la cécité totale. La maladie est souvent liée à une pression oculaire (PIO) anormalement élevée, conséquence de l'obstruction ou du mauvais fonctionnement du système de drainage de l'œil (voir le communiqué de presse séparé d'aujourd'hui).

---

**NicOx S.A. (Bloomberg : COX:FP, Reuters : NCOX.LN)**, est une société biopharmaceutique orientée produit dédiée au développement de composés donneurs d'oxyde nitrique visant des domaines où il existe de réels besoins médicaux.

NicOx vise les domaines thérapeutiques de la douleur et de l'inflammation, ainsi que des maladies cardiométaboliques. Ses ressources sont concentrées sur deux composés phares, HCT 3012 en phase 3 de développement pour le traitement de l'arthrose, et NCX 4016, en phase 2 pour l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs (AOMI). NicOx a conclu des partenariats stratégiques avec certaines des principales sociétés pharmaceutiques à l'échelle mondiale, dont Pfizer Inc. et Merck and Co. Inc.

Le siège de NicOx S.A. se situe à Sophia-Antipolis, France. NicOx est une société publique cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (segment : Next Economy).



---

*Les éléments qui figurent dans cette communication peuvent contenir des informations prévisionnelles impliquant des risques et des incertitudes. Les réalisations effectives de la Société peuvent être substantiellement différentes de celles anticipées dans ces informations du fait de différents facteurs de risque qui sont décrits dans le Document de Référence de la Société.*

### **CONTACTS :**

**NicOx: Karl Hanks • Manager of Corporate Relations and Market Analysis • Tel +33 (0)497 15 22 03 • [hanks@nicox.com](mailto:hanks@nicox.com) • [www.nicox.com](http://www.nicox.com)**

Investisseurs aux Etats-Unis - Burns McClellan : Lisa Burns • [lburns@burnsmc.com](mailto:lburns@burnsmc.com) / Laura Siino • [lsiino@burnsmc.com](mailto:lsiino@burnsmc.com) • Tel +1 212 213 0006

Media - Financial Dynamics : Jonathan Birt • Tel +1 212 850 56 34 • [jbirt@fd-us.com](mailto:jbirt@fd-us.com) / Julia Phillips • Tel +44 (0)20 7831 3113 • [julia.phillips@fd.com](mailto:julia.phillips@fd.com)